

**CANADA
PROVINCE DE QUEBEC**

ASSEMBLÉE ORDINAIRE du conseil municipal tenue à l'endroit habituel des séances du conseil, **le lundi 2 mars 2015 à 19 h**, à laquelle sont présents **la mairesse Lisette Maillé et les conseillers Victor Dingman, André G. Carrier, Jean-Claude Duff, Marc D. Gagnon, Jean Ranger et Robert Benoit**, tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence de la mairesse selon les dispositions du *Code municipal*.

La secrétaire-trésorière Anne-Marie Ménard est présente.

ORDRE DU JOUR

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption et dispense de lecture**
 - .1 du procès-verbal du 2 février 2015;
- 3. Affaires découlant du procès-verbal**
- 4. Période de questions**
- 5. Administration générale**
 - .1 Adjudication – soumissions publiques pour le refinancement du règlement d'emprunt 09-367 décrétant l'acquisition d'un camion autopompe et autorisant un emprunt pour en acquitter le coût;
 - .2 Terme du financement du règlement d'emprunt 09-367;
 - .3 Adoption de l'organigramme hiérarchique révisé;
 - .4 Avril est le mois de la Jonquille;
 - .5 Modification à la résolution pour la vente d'immeubles pour non-paiement de taxes;
- 6. Administration financière**
 - .1 Approbation des comptes payés et payables et autorisation de paiement;
 - .2 Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 2 mars 2015;
- 7. Sécurité publique**
 - .1 Rapport du directeur du Service de sécurité incendie et technicien en prévention;
 - .2 Nomination de trois pompiers volontaires;
 - .3 Budget annuel alloué à l'Association des pompiers lors des interventions;
 - .4 Offre de services professionnels de Pinargon pour la réalisation de plans pour l'aménagement d'un abri d'équipement et de deux antennes radio sur le site de Bell Mobilité;
 - .5 Appel d'offres pour l'acquisition d'un camion autopompe-citerne;
- 8. Transport, voirie**
 - .1 Balayage mécanique des routes asphaltées pour l'été 2015;
 - .2 Octroi du contrat de nivelage pour l'été 2015;
- 9. Urbanisme, zonage et environnement**
 - .1 Adoption – Règlement 15-422 amendant le règlement de permis et certificat 01-272;
 - .2 Demande au Pacte rural pour l'évaluation géophysique des sols de la municipalité d'Austin pour la diversification des productions végétales et la remise en culture des terres sous-occupées;
- 10. Loisirs et culture**
 - .1 Organisation d'une réception pour les bénévoles;
 - .2 Remerciements au comité des loisirs;
 - .3 Appui à la demande de subvention de l'organisme Action Memphré-Ouest au pacte rural;
 - .4 Demande de don de Les jeux du Québec Estrie;
 - .5 Concert du Centre d'arts Orford;
 - .6 Demande de don du Circuit des arts de Memphrémagog;
- .11 Hygiène du milieu**
- 12. Rapport des comités municipaux**
- 13. Rapport des comités communautaires**
- 14. Période de questions**
- 15. Affaires nouvelles**
- 16. Levée de l'assemblée**

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (2015-03-56)

**Il est proposé par le conseiller J.C. Duff
appuyé par le conseiller M.D. Gagnon**

ET RÉSOLU d'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

2015-03-57

APPROBATION, ADOPTION ET DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DU 2 FÉVRIER 2015 (57)

ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 2 février 2015, au moins 48 heures avant la tenue des présentes;

EN CONSÉQUENCE ;

**Il est proposé par le conseiller A.G. Carrier
appuyé par le conseiller V. Dingman**

ET RÉSOLU QUE :

1. le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;
2. le conseil approuve et adopte le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 2 février 2015 avec dispense de lecture.

ADOPTÉE

2015-03-58

ADJUDICATION - SOUMISSIONS PUBLIQUES POUR LE REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 09-367 DÉCRÉTANT L'ACQUISITION D'UN CAMION AUTO-POMPE ET AUTORISANT UN EMPRUNT POUR EN ACQUITTER LE COÛT (58)

**Il est proposé par le conseiller J. Ranger
appuyé par le conseiller A.G. Ranger**

ET RÉSOLU QUE :

1. la municipalité d'Austin accepte l'offre qui lui est faite de **Financière Banque Nationale inc.** pour son emprunt par billets en date du 9 mars 2015 au montant de **197 300 \$** effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 09-367. Ce billet est émis au prix de 98,66900 CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq ans** comme suit :

37 200	1,7%	9 mars 2016
38 400	1,8%	9 mars 2017
39 400	1,9%	9 mars 2018
40 600	2,0%	9 mars 2019
41 700	2,25%	9 mars 2020

2. les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

ADOPTÉE

2015-03-59

TERME DU FINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 09-367 (59)

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la municipalité d'Austin souhaite emprunter par billet un montant total de 197 300 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
09-367	197 300 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman
appuyé par le conseiller A.G. Carrier**

2015-03-59

ET RÉSOLU QUE :

1. le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
2. un emprunt par billet au montant de 197 300 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 09-367 soit réalisé;
3. les billets soient signés par la mairesse et la secrétaire-trésorière ;
4. les billets soient datés du 9 mars 2015;
5. les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement;
6. les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2016	37 200 \$
2017	38 400 \$
2018	39 400 \$
2019	40 600 \$
2020	41 700 \$ (à payer en 2020)

ADOPTÉE

2015-03-60

ADOPTION DE L'ORGANIGRAMME HIÉRARCHIQUE RÉVISÉ (60)

ATTENDU QUE des modifications ont été apportées à l'organigramme hiérarchique de la municipalité en date du 23 janvier 2015;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance des modifications proposées;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller R. Benoit
appuyé par le conseiller M.D. Gagnon**

ET RÉSOLU QUE :

le conseil adopte l'organigramme modifié en date du 23 janvier 2015, tel que déposé.

ADOPTÉE

AVRIL EST LE MOIS DE LA JONQUILLE (61)

ATTENDU QUE le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

ATTENDU QUE la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

ATTENDU QUE grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

ATTENDU QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

ATTENDU QUE près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

2015-03-61

ATTENDU QUE les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

ATTENDU QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

ATTENDU QUE la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller J. Ranger
appuyé par le conseiller R. Benoit**

ET RÉSOLU :

1. de décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille;
2. que le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE

2015-03-62

MODIFICATION À LA RÉOLUTION POUR LA VENTE D'IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DE TAXES (62)

ATTENDU QUE par sa résolution 2015-02-39, le conseil acceptait de vendre chacun des immeubles énumérés ci-après à défaut de paiement de taxes pour les années d'imposition 2012, 2013 et 2014;

ATTENDU QU'en raison des montants de l'année d'imposition 2012 qui seront prescrits au 30 mars 2015, des correctifs ont été apportés pour y retirer l'année d'imposition 2012 et y ajouter l'année d'imposition 2015;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman
appuyé par le conseiller M.D. Gagnon**

ET RÉSOLU QUE :

1. le conseil accepte de vendre chacun des immeubles énumérés ci-après à défaut de paiement de taxes, tenant compte des années d'imposition 2013, 2014 et 2015;

<u>Propriétaire</u>	<u>Désignation</u>	<u>Taxes dues</u>	
Camarda Philippo 0012 78 4648	1388-142-P	2013	11,69
		2014	11,55
		2015	15,73
		Total partiel	38,97
		Intérêts au 11 juin 2015	4,43
	Total	43,40	

2015-03-62

<u>Propriétaire</u>	<u>Désignation</u>	<u>Taxes dues</u>	
Donahue Donald 0013 74 0261	1479-248-P	2013	20,38
		2014	20,37
		2015	21,56
		Total partiel	62,31
		Intérêts au 11 juin 2015	7,57
	Total	69,88	

<u>Propriétaire</u>	<u>Désignation</u>	<u>Taxes dues</u>	
Dubois Madeleine (Bergeron) 0013 70 8343	1387-357-P / 1388-107-P	2013	12,51
		2014	12,39
		2015	17,39
		Total partiel	42,29
		Intérêts au 11 juin 2015	4,75
	Total	47,04	

<u>Propriétaire</u>	<u>Désignation</u>	<u>Taxes dues</u>	
Forest Roger a/s D.G. Biens non réclamés 0113 45 6305	1479-250-P	2013	12,10
		2014	11,97
		2015	16,56
		Total partiel	40,63
		Intérêts au 11 juin 2015	4,59
	Total	45,22	

<u>Propriétaire</u>	<u>Désignation</u>	<u>Taxes dues</u>	
Julien Kathleen 0113 54 1569	1479-256-P / 1480-27-P	2013	62,92
		2014	62,90
		2015	71,18
		Total partiel	197,00
		Intérêts au 11 juin 2015	23,52

Total 220,52

<u>Propriétaire</u>	<u>Désignation</u>	<u>Taxes dues</u>	
Meunier Paul 0113 55 6131	1480-25-P	2013	61,59
		2014	61,56
		2015	69,84
	Total partiel		192,99
	Intérêts au 11 juin 2015		23,02
	Total		216,01

2015-03-62

<u>Propriétaire</u>	<u>Désignation</u>	<u>Taxes dues</u>	
Pomerleau Gerard 0113 43 7969	1479-259-P	2013	13,76
		2014	13,65
		2015	19,48
	Total partiel		46,89
	Intérêts au 11 juin 2015		5,25
	Total		52,14

<u>Propriétaire</u>	<u>Désignation</u>	<u>Taxes dues</u>	
Roberge Labbé Yolande 0012 78 5560	1388-142-P	2013	11,69
		2014	11,55
		2015	15,73
	Total partiel		38,98
	Intérêts au 11 juin 2015		4,43
	Total		43,40

<u>Propriétaire</u>	<u>Désignation</u>	<u>Taxes dues</u>	
Smith Roy F. 0113 63 1963	1479-202-P	2013	11,69
		2014	11,55
		2015	15,73
	Total partiel		38,98
	Intérêts au 11 juin 2015		4,43
	Total		43,40

<u>Propriétaire</u>	<u>Désignation</u>	<u>Taxes dues</u>	
Coutu Mario 0013 21 1893	1387-450	2013	117,91
		2014	118,19
		2015	137,55
	Total partiel		373,65
	Intérêts au 11 juin 2015		44,25

Total 417,90

<u>Propriétaire</u>	<u>Désignation</u>	<u>Taxes dues</u>
Fiset Gaetan 0012 66 5973	1388-163	2013 44,81 2014 45,16 2015 46,98
	Total partiel	136,95
	Intérêts au 11 juin 2015	16,69
	Total	153,64

2015-03-62

<u>Propriétaire</u>	<u>Désignation</u>	<u>Taxes dues</u>
Thibert Daniel 0013 10 2337	1387-458 / 1388-246	2013 82,07 2014 82,97 2015 121,99
	Total partiel	287,03
	Intérêts au 11 juin 2015	31,66
	Total	318,69

<u>Propriétaire</u>	<u>Désignation</u>	<u>Taxes dues</u>
2638-8223 Québec inc. a/s Sylvie Fortin 0013 55 3333	1387-362	2013 184,40 2014 188,38 2015 198,77
	Total partiel	571,55
	Intérêts au 11 juin 2015	69,15
	Total	640,70

<u>Propriétaire</u>	<u>Désignation</u>	<u>Taxes dues</u>
D'Arcy Yves 0013 74 8094	1387-235 / 1387-231 / 1387-232-P 1387-245 / 1387-246	2013 336,96 2014 341,81 2015 110,71
	Total partiel	789,48
	Intérêts au 11 juin 2015	101,36,
	Total	890,84

<u>Propriétaire</u>	<u>Désignation</u>	<u>Taxes dues</u>
Fiducie Scott 9904 93 7530	2433	2013 15 373,66 2014 3 489,06 2015 1 160,51
	Total partiel	20 023,23
	Intérêts au 11 juin 2015	2 648,58

<u>Propriétaire</u>	<u>Désignation</u>	<u>Total</u>	<u>22 671,81</u>
			<u>Taxes dues</u>
Righton Mary Kathleen 0114 70 2850	1477-75-P		
		2013	106,56
		2014	106,72
		2015	106,56
	Total partiel		319,84
	Intérêts au 11 juin 2015		39,45
	Total		359,29

2015-03-62

<u>Propriétaire</u>	<u>Désignation</u>	<u>Taxes dues</u>
Peters Gerry 0113 15 6447	1387-94	
		2013 49,42
		2014 49,36
		2015 57,25
	Sous-total	156,03
	Intérêts au 11 juin 2015	18,50
	Total	174,53

<u>Propriétaire</u>	<u>Désignation</u>	<u>Taxes dues</u>
Loubaton Vivo 0113 05 8014	1387-117-P	
		2013 12,51
		2014 12,39
		2015 16,98
	Sous-total	41,88
	Intérêts au 11 juin 2015	4,74
	Total	46,62

2. d'autoriser la transmission de liste des propriétés ainsi corrigée et approuvée à la MRC Memphrémagog pour satisfaire aux dispositions de l'article 1023 du *Code municipal*, ainsi qu'à la commission scolaire régissant le territoire où l'immeuble est situé;

ADOPTÉE

2015-03-63

COMPTES PAYÉS ET PAYABLES, DÉPENSES DITES INCOMPRESSIBLES DISPENSE DE LECTURE ET AUTORISATION DE PAIEMENT (63)

Comptes payés après le 2 février

Salaires au net du 2015-02-05	13 694,31
Salaires au net du 2015-02-12	5 505,29
Salaires au net du 2015-02-19	7 998,92
Salaires au net du 2015-02-26	5 564,31
Ministre du Revenu (février)	13 450,05
Receveur général (février)	5 589,51
Bell Canada (hôtel de ville)	496,21
Bell Canada (caserne nord et ligne d'urgence)	320,73
Hydro-Québec (caserne nord et éclairage public)	1 479,68
Bell Mobilité (voirie, urbanisme, incendie et communications)	197,93
Fonds d'information (avis de mutations janvier)	48,00
Xerox (location d'équipement & copies janvier)	1 527,59

CIBC Visa (réparation patinoire, entretien camions incendie, fournitures de caserne)	273,38
La Capitale Assurances (assurance groupe)	4 163,80
Suzanne Bélair, IAF, AFC (toile - Aréthuse bulbeuse)	300,00
Ministre des Finances (demande d'autorisation)	562,00
ADMQ (conférence Web)	158,67
Katerine Allen (aide au service, lunch - rencontre Ass. des Lacs)	54,00
Roland Michon, chef traiteur (lunch - rencontre Ass. des Lacs)	503,02
Buffet Frédéric inc. (réservation buffet Austin en fête!)	1 500,00
PitneyWorks (timbres)	4 534,23
Remboursement bibliothèque et sports	720,00
Personnel (déboursés divers)	452,38
Personnel (déplacements / kilométrage janvier-février)	1 696,30
Total payé au 2 mars 2015	70 790,31 \$

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Cable-Axion Digitel inc. (internet hôtel de ville)	57,43
Infotech (formation)	124,31
FarWeb IT (assistance technique)	155,22
Formules municipales (papeterie et permis - urbanisme)	256,19
Formules municipales (papeterie)	271,78
Mégaburo (pointeur laser, protecteur surtension, papeterie, etc.)	384,15
M. Leblanc Imprimerie (en-têtes, enveloppes, calendriers, etc.)	1 332,26
MRC Memphrémagog (maintien d'inventaire mars)	2 069,00
GDE Xerox (encre)	306,97
Monty Coulombe (frais juridiques)	382,30
Monty Sylvestre (frais juridiques)	3 982,12
Les Entreprises SNB Energie 2010 inc (lampes DEL)	321,93
Pierre Chouinard & Fils (huile à chauffage)	749,88
Le Groupe SM inc. (analyses d'eau)	97,15
Vap Eau Pure Enr. (eau potable)	112,50
Produits Sany inc. (nettoyants et bac de récupération)	178,63
Chauffage MB Estrie inc. (plan de protection fournaises)	452,89
Marché Austin (épicerie, divers)	29,95

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Cable-Axion Digitel inc. (internet caserne nord)	68,93
Télé-Page (services de téléavertissement et frais d'accès annuels)	447,71
Communication Plus (réparation et remplacement équipement)	2 270,29
Receveur General du Canada (permis communications)	1 196,00
NAPA Magog (réparations de camions et valves)	203,01
NAPA Magog (outils caserne)	118,83
Centre d'Extincteur SL (location de système remplissage oxygène)	459,90
Pierre Chouinard & Fils (essence et diesel)	664,82
Conrad Marcotte inc. (équipement camions)	563,37
Distributions Michel Fillion (habits, chaussures et gants)	950,40
Distributions Michel Fillion (écussons, insignes et porte-insignes)	3 568,66
Aréo Feu (gants de sécurité)	951,99
Prévimed (oxygène - remplissage)	40,00
EMRN (équipement premiers répondants)	8,79
Zoll Medical Canada (équipement défibrillateurs)	273,95
SPA (service mars)	320,24

TRANSPORT

HYGIÈNE DU MILIEU

Ville de Magog (entente écocentre octobre - inscriptions 2014)	3 599,19
Laurentides Re-Sources inc. (matériaux non acceptables)	84,71
Régie Inter. Déchets de Coaticook (compostage)	510,25

URBANISME ET ZONAGE

Dufresne Hébert Comeau (audit réglementaire)	2 329,97
SCU (refonte du plan d'urbanisme et consultations en urbanisme)	5 532,31
Marc-André Guertin (plan d'action - aménagement durable)	3 276,79
Publications du Québec (normes ouvrages)	85,66

Université de Sherbrooke (formation en environnement)	2 012,06
Ministre des Finances (bail hydrique)	441,50
LOISIRS ET CULTURE	
Les Arts et la Ville (cotisation)	114,98
Le Groupe Sports-Inter Plus (rondelles et manettes jeux)	117,98
FINANCEMENT	
Financière Banque Nationale inc. (intérêts emprunt 08-354)	5 350,28
Financière Banque Nationale inc. (cap. et int. emprunt 05-327)	29 525,68
Financière Banque Nationale (cap. et int. emprunts 06-334 et 07-349)	74 565,08
Financière Banque Nationale inc. (cap. et int. emprunt 05-329)	36 110,23
Financière Banque Nationale inc. (cap. et int. emprunt 09-367)	236 278,13
AFFECTATIONS	
CONTRATS	
Philip Stone (contrat de déneigement)	3 282,81
Alain Viscogliosi (contrat de déneigement)	1 913,82
Excavation Stanley Mierzwinski (contrat de déneigement)	46 990,74
MTG Enr. (contrat de déneigement)	901,65
Sani-Estrie (contrat matières résiduelles 2015 et ajustement carburant)	8 769,89
Elizabeth Fancy (concierge février et achats divers)	705,98
Darcy Lachapelle (patinoire)	1 315,00

Total à payer au 2 mars 2015 **485 871,24 \$**

ATTENDU QUE la secrétaire dépose la liste des comptes payés et payables ainsi que les pièces justificatives et que dispense de lecture est donnée;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller A.G. Carrier
appuyé par le conseiller M.D. Gagnon**

ET RÉSOLU QUE :

1. le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;
2. dispense de lecture de ladite liste ainsi déposée soit accordée;
3. les comptes payés au montant de **70 790,31 \$** soient approuvés;
4. les comptes payables au 2 mars 2015 au montant de **485 871,24 \$** soient approuvés;
5. la signature des chèques correspondants soit autorisée.

ADOPTÉE

DÉPÔT ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 2 MARS 2015

La secrétaire-trésorière dépose l'état des revenus et dépenses comportant les entrées des recettes et des dépenses connues au 2 mars 2015.

* * *

**RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET
TECHNICIEN EN PRÉVENTION**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport mensuel du directeur du Service de sécurité incendie et technicien en prévention.

* * *

2015-03-64

NOMINATION DE TROIS POMPIERS VOLONTAIRES (64)

ATTENDU QUE le directeur du Service de protection incendie, M. Paul Robitaille, propose la candidature de MM. Mickael Vallières, Alexandre Béchard et Jonathan Cyr-Beauchemin à titre de pompiers volontaires pour la municipalité à compter du 2 mars 2015;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman
appuyé par le conseiller R. Benoit**

2015-03-64

ET RÉSOLU :

d'accepter, sous réserve des conditions de la politique d'embauche des pompiers volontaires et des conditions usuelles établies par le directeur du Service de sécurité incendie, les personnes ci-après comme pompiers volontaires, soit :

Mickael Vallières, demeurant au 444, rue St-Michel, Omerville;
Alexandre Béchard, demeurant au 16, chemin du Muguet, Mansonville;
Jonathan Cyr-Beauchemin, demeurant au 416, rue Langlois, Magog.

ADOPTÉE

2015-03-65

BUDGET ANNUEL ALLOUÉ À L'ASSOCIATION DES POMPIERS LORS DES INTERVENTIONS (65)

ATTENDU QUE l'Association a déposé un rapport des menues dépenses encourues lors des interventions durant l'année 2014;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller R. Benoit
appuyé par le conseiller J. Ranger**

ET RÉSOLU QUE :

1. un budget n'excédant pas 2 500 \$ soit alloué à l'Association des pompiers de la municipalité d'Austin afin de défrayer les menues dépenses associées à la tenue des sessions de cours de formation pour les pompiers volontaires ou à celles engagées lors des sinistres sur lesquels ils ont été appelés à intervenir;
2. ce budget soit et est confié à l'administration de l'Association des pompiers de la municipalité d'Austin.

ADOPTÉE

Le conseiller M.D. Gagnon s'abstient de voter par conflit d'intérêts.

2015-03-66

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'ÉLABORATION DE PLANS POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN ABRI D'ÉQUIPEMENT DE LA MUNICIPALITÉ D'AUSTIN SUR LE SITE F0593 DE BELL MOBILITÉ SUR LE CHEMIN NORTH (66)

ATTENDU l'offre de services professionnels de la firme Pinargon ltée pour réaliser les travaux d'ingénierie qui consiste à l'aménagement d'un abri d'équipement (6' x 6') et de deux antennes radio sur le site F0593 de Bell Mobilité sur le chemin North, où est situé une tour monopole de 45 m;

ATTENDU QUE la description du mandat d'ingénierie consiste à produire les dessins de détail suivants :

- Aménagement du site,
- Fondations de l'abri d'équipement et du pont de guide d'ondes;
- Pont de guide d'ondes;
- Mise à la terre.

ATTENDU QUE l'aménagement du site permettra au Service de sécurité incendie d'obtenir une meilleure couverture en matière de communication dans le secteur nord de la municipalité;

ATTENDU QUE les honoraires et dépenses pour l'exécution de ce mandat s'élèvent à 2 450 \$, taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller J. Ranger
appuyé par le conseiller J.C. Duff**

ET RÉSOLU :

2015-03-66 D'accepter l'offre de services professionnels de la firme Pinargon ltée, datée du 28 janvier 2015 au montant de 2 450 \$, taxes en sus, pour l'élaboration des plans tels que décrits ci-dessus.

ADOPTÉE

2015-03-67 **APPEL D'OFFRES POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION AUTOPOMPE-CITERNE DE 1 500 GALLONS** (67)

ATTENDU QUE la municipalité souhaite acquérir un camion autopompe-citerne de 1 500 gallons pour son Service de sécurité incendie afin de mieux desservir la partie nord de la municipalité et de continuer à satisfaire aux exigences du schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller R. Benoit
appuyé par le conseiller V. Dingman**

ET RÉSOLU QUE :

1. soit lancé un appel d'offres pour l'acquisition d'un camion autopompe-citerne de 1 500 gallons selon les spécifications énoncées dans le projet de document d'appel d'offres déposé au conseil, à savoir : *Appel d'offres pour l'achat d'un camion autopompe-citerne*;
2. les soumissions soient reçues au bureau de la directrice générale et secrétaire-trésorière jusqu'au 30 mars 2015 à 10 h pour être ouvertes publiquement au même endroit, date et heure, et qu'une décision sera rendue dès que possible suite à l'étude des documents de soumission déposés;
3. la municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation ou frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

ADOPTÉE

Le conseiller M.D. Gagnon s'abstient de voter par conflit d'intérêts.

2015-03-68 **BALAYAGE MÉCANIQUE DES ROUTES ASPHALTÉES POUR L'ANNÉE 2015** (68)

ATTENDU QUE trois entrepreneurs ont été invités à déposer une proposition pour les travaux de balayage des surfaces asphaltées de la municipalité aux endroits ci-dessous, soit l'équivalent de 15,56 kilomètres :

- | | |
|--|----------|
| • Chemin du Quai Bryant | 0,52 km |
| • Chemin North | 10,54 km |
| • Chemin Hopps | 2,30 km |
| • Chemin des Riverains | 0,30 km |
| • Chemin Millington | 1,90 km |
| • Quai Bryant | Surface |
| • Entrée du parc municipal | Surface |
| • Raccordements des chemins municipaux au chemin Nicholas-Austin, soit Patch, Channell Hill, Patterson, Taylor et Shuttleworth | |
| • Raccordement du chemin des Liserons au chemin Hopps | |
| • Stationnement de l'hôtel de ville et celui de la caserne des pompiers | |

ATTENDU QUE deux entrepreneurs ont déposé une proposition au taux horaire suivant :

Les entreprises Myrroy inc.	105 \$ (taxes en sus)
Les entreprises Breton	125 \$ (taxes en sus)
Les entreprises Claude Montminy	125 \$ (taxes en sus)

ATTENDU QUE, selon les articles 935 et 936 du *Code municipal*, le conseil peut adjuger à l'entrepreneur de son choix tout contrat qui comporte une dépense de moins de 25 000 \$;

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de sa proposition datée du 19 février 2015, **Les entreprises Myrroy inc.** le plus bas soumissionnaire s'engage à fournir les équipements et la main-d'œuvre nécessaires à l'exécution des travaux de balayage dans les meilleurs délais, dès la fonte des neiges.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller M.D. Gagnon
appuyé par le conseiller J.C. Duff**

2015-03-68

ET RÉSOLU QUE :

1. le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;
2. les travaux de balayage soient confiés au plus bas soumissionnaire conforme, soit **Les entreprises Myrroy inc.**, au taux horaire de **105 \$**, taxes en sus, sous la surveillance de l'inspecteur en voirie aux endroits susmentionnés, selon les dispositions de la proposition datée du 19 février 2015;
3. **Les entreprises Myrroy inc.** soit informée que la municipalité n'est pas en mesure de garantir la fourniture d'eau par camion-citerne.

ADOPTÉE

2015-03-69

OCTROI DU CONTRAT DE NIVELAGE POUR L'ANNÉE 2015 (69)

ATTENDU QUE trois entrepreneurs ont été invités à déposer une proposition de prix pour les travaux de nivelage sur les routes et chemins du territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE trois entrepreneurs ont déposé une soumission aux taux horaires suivants :

Excavation Stanley Mierzwinski	95 \$, taxes en sus
Entreprise R.P. enr.	95 \$, taxes en sus
Excavation Germain Lapalme	120 \$, taxes en sus

ATTENDU QUE, selon les articles 935 et 936 du *Code municipal*, le conseil peut adjuger à l'entrepreneur de son choix tout contrat qui comporte une dépense de moins de 25 000 \$;

ATTENDU QUE le conseil est satisfait des services rendus par Excavation Stanley Mierzwinski l'année dernière et juge que l'entrepreneur maîtrise bien les techniques d'intervention de manière à garantir la qualité du travail à exécuter;

ATTENDU QUE la machinerie devra être disponible en tout temps sur appel, à l'occasion en urgence, du mois d'avril à la mi-novembre 2015, mais particulièrement immédiatement avant les travaux d'épandage de chlorure de magnésium en solution, soit avant le 8 juin 2015 à la demande de l'inspecteur en voirie;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller J. Ranger
appuyé par le conseiller A.G. Carrier**

ET RÉSOLU QUE :

2015-03-69

1. le contrat des travaux de nivelage de mai à novembre 2015 inclusivement soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit **Excavation Stanley Mierzwinski**, au taux horaire de **95 \$** taxes en sus, dans les limites prévues au budget;
2. instruction soit donnée à la secrétaire-trésorière de préparer le contrat à conclure entre la municipalité et l'adjudicataire;
3. la secrétaire-trésorière soit autorisée à signer le contrat pour et nom de la municipalité.

ADOPTÉE

2015-03-70

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 15-422 (70)

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ D'AUSTIN**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 15-422
MODIFIANT LE RÈGLEMENT
DE PERMIS ET CERTIFICATS N° 01-272**

ATTENDU QUE la municipalité a le pouvoir, en vertu de *la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, de modifier son règlement de permis et certificats ;

ATTENDU QU'IL est opportun de modifier les documents accompagnant une demande de prélèvement d'eau, compte tenu de l'entrée en vigueur du règlement provincial sur le prélèvement des eaux et leur protection (Q-2 r.35.2) et de la modification de certaines dispositions qui entreront en vigueur le 2 mars 2015;

ATTENDU QU'IL y a lieu de remplacer certaines références à des règlements provinciaux pour assurer la pérennité des références;

ATTENDU QUE la procédure d'adoption applicable a été régulièrement suivie;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller A.G. Carrier
appuyé par le conseiller J. Ranger**

ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL ADOPTE LE RÈGLEMENT QUI SUIT :

**RÈGLEMENT N° 15-422
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE PERMIS ET CERTIFICATS #01-272
D'AUSTIN**

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
2. Le tableau I de l'article 30 du règlement de permis et certificats # 01-272 de la municipalité d'Austin, concernant les certificats d'autorisation pour fins diverses, est modifié comme suit :
 - a) En remplaçant dans la case correspondante à la 1^{re} colonne et à la 9^e ligne, les mots « et ouvrage de captage des eaux souterraines » par les mots « et l'aménagement d'une installation de prélèvement d'eau »;
3. L'article 38, dudit règlement, concernant les documents requis pour une installation septique et pour un ouvrage de captage des eaux souterraines, est modifié comme suit :
 - a) En remplaçant dans le titre, les mots « et pour un ouvrage de captage des eaux souterraines » par les mots « et pour l'aménagement d'une installation de prélèvement d'eau »;

- b) En remplaçant dans le 1^{er} alinéa, les mots « un ouvrage de captage des eaux souterraines » par les mots « une installation de prélèvement d'eau »;
- c) En remplaçant dans le 2^e alinéa intitulé « 1^o Pour une installation septique » et au paragraphe c), la référence « Q. -2r.8 » par les mots « sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées applicables au moment de la demande, le cas échéant; »;
- d) En remplaçant dans le 2^e alinéa intitulé « 1^o Pour une installation septique » et au paragraphe d), la référence « (Q. -2r.8) » par le mot « applicable »;
- e) En remplaçant dans le 2^e alinéa intitulé « 1^o Pour une installation septique », au paragraphe d) et au 10^e sous-paragraphe, la référence « (Q. -2r.8) » par les mots « règlement provincial sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées, »;
- f) En remplaçant le 3^e alinéa intitulé « 2^o Pour un ouvrage de captage des eaux souterraines », et les sous-paragraphe a) à d) qui s'y rapportent par l'alinéa et les sous-paragraphe suivants :

« 4.° Pour l'aménagement d'une installation de prélèvement d'eau :

- a) Un plan de localisation à l'échelle préparé et signé par un professionnel comprenant les renseignements suivants :
 - l'emplacement de l'ouvrage de prélèvement des eaux;
 - les bâtiments desservis;
 - les limites de propriétés;
 - la présence de cours d'eau;
 - la cote 0-20 ans et 20-100 ans de la zone inondable si applicable;
 - le niveau projeté de l'ouvrage fini suite aux travaux;
 - les installations septiques à proximité;
 - les cimetières à proximité ;
 - les aires de compostage ;
 - les parcelles en culture, les installations d'élevage, les cours d'exercice, les ouvrages de stockage de déjections animales et les pâturages à proximité ;
 - les parcelles en culture situées à moins de 100 m de l'ouvrage projeté;
 - un plan de contention et d'évacuation des sédiments produits par le forage et les mesures de protection environnementales;
 - toute autre information requise en vertu du règlement sur prélèvement des eaux et leur protection, (RPEP);
- b) Un croquis de l'aménagement de l'ouvrage de prélèvement projeté (coupe type);
- c) Lorsque les travaux concernent l'installation d'un système de géothermie, la description détaillée des équipements et du fonctionnement du système projeté;
- d) Dans les 30 jours suivant la fin des travaux, le dépôt d'un rapport de forage tel qu'exigé par l'article 21 du règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP), indiquant notamment le nom du professionnel ayant surveillé le scellement de l'ouvrage. »;

5. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Lisette Maillé
Mairesse

Anne-Marie Ménard, Directrice générale,
secrétaire trésorière

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PACTE RURAL POUR L'ÉVALUATION GÉOPHYSIQUE DES SOLS DE LA MUNICIPALITÉ D'AUSTIN POUR LA DIVERSIFICATION DES PRODUCTIONS VÉGÉTALES ET LA REMISE EN CULTURE DES TERRES SOUS-OCCUPÉES (71)

ATTENDU QUE la MRC de Memphrémagog effectue un appel de projet dans le cadre du volet régional de son Pacte rural;

ATTENDU QUE le Plan de développement de la zone agricole de la MRC de Memphrémagog propose d'adhérer au projet de « banque de terres »;

2015-03-71

ATTENDU QUE ce projet bénéficierait grandement d'une caractérisation des terres agricoles de façon à mieux associer le type de culture aux terres agricoles disponibles;

ATTENDU QUE les terres forestières seraient aussi caractérisées de façon à maximiser leur exploitation durable;

ATTENDU QU'une telle démarche serait utile pour l'ensemble du territoire de la MRC de Memphrémagog;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller J.C. Duff
appuyé par le conseiller J. Ranger**

ET RÉSOLU QUE :

1. le conseil dépose une demande d'aide financière au pacte rural à la MRC de Memphrémagog pour l'évaluation géophysique des sols de la municipalité d'Austin pour la diversification des productions végétales et la remise en culture des terres sous-occupées;
2. la municipalité consent à déboursier la somme maximale de 4 000 \$ pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE

2015-03-72

ORGANISATION D'UN ÉVÉNEMENT DE RECONNAISSANCE DES BÉNÉVOLES (72)

ATTENDU QUE le conseil désire tenir une réception, le vendredi 17 avril prochain à 17 h pour souligner sa reconnaissance aux bénévoles qui apportent un soutien précieux à la vie communautaire d'Austin ainsi qu'aux pompiers et premiers répondants volontaires qui contribuent à un milieu plus sûr;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller M.D. Gagnon
appuyé par le conseiller A.G. Carrier**

ET RÉSOLU QUE :

le conseil autorise une dépense n'excédant pas 2 200 \$ pour tenir une réception pour les bénévoles le vendredi 17 avril prochain.

ADOPTÉE

2015-03-73

REMERCIEMENTS POUR LA FÊTE D'HIVER (73)

ATTENDU QUE le comité des loisirs a organisé sa fête d'hiver le 7 février dernier;

ATTENDU QUE l'activité a été bien appréciée des participants;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller M.D. Gagnon
appuyé par le conseiller V. Dingman**

ET RÉSOLU :

de remercier sincèrement :

- les membres du comité des loisirs qui ont organisé un programme varié, entièrement gratuit pour les participants;
- les parents et amis des membres du comité des loisirs qui ont apporté un soutien bénévole indispensable pour le déroulement des activités;
- le personnel et les entrepreneurs de la municipalité;
- et les participants qui, par leur seule présence, contribuent à une collectivité vivante et dynamique.

ADOPTÉE

2015-03-74

APPUI À LA DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ORGANISME ACTION MEMPHRÉ-OUEST AU PACTE RURAL (74)

ATTENDU QUE les municipalités d'Austin, d'Eastman, de Bolton-Est, du Canton de Potton, de Saint-Étienne-de-Bolton et de Stukely-Sud font partie de l'organisme Action Memphré-Ouest (AMO), un organisme de concertation de développement régional;

ATTENDU QU'AMO entend demander une subvention au Pacte rural pour le projet qu'il compte réaliser en 2015 et qu'à cette fin, il nécessite l'appui des municipalités membres;

ATTENDU QUE l'objectif du projet présenté s'inscrit dans la mission d'AMO, soit de favoriser le sentiment d'appartenance sous régional et de mettre en valeur le milieu naturel. Il se décline en trois volets :

1. Mise en place, gestion et promotion d'un calendrier intermunicipal d'activités culturelles, de loisirs et communautaires;
2. Coordination et soutien à la diffusion d'un programme commun de conférences en environnement pour les citoyens;
3. Élaboration et réalisation d'un plan de communication en vue de consolider et de mieux faire connaître le réseau de sentiers de randonnée et de parcours canotables de la vallée Missisquoi Nord;

ATTENDU QUE le coût du projet est au montant de 70 750 \$ et que la participation de la municipalité est au montant de 3 267 \$;

ATTENDU QUE les objectifs du projet s'inscrivent dans les orientations de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller M.D. Gagnon
appuyé par le conseiller J.C. Duff**

ET RÉSOLU QUE :

la municipalité d'Austin appuie la présentation d'une demande de subvention au Pacte par Action Memphré-Ouest.

ADOPTÉE

2015-03-75

DEMANDE DE DON DE LES JEUX DU QUÉBEC ESTRIE (75)

ATTENDU QUE la 50^e Finale des Jeux du Québec a pris son envol le 27 février à Drummondville et les athlètes de tous les coins de l'Estrie s'y sont rendus pour représenter fièrement notre région;

ATTENDU QUE Les Jeux du Québec Estrie sollicite un soutien financier au programme des Jeux du Québec en Estrie dédié à la jeunesse québécoise pour permettre aux athlètes de bénéficier de l'excellence de surveillance, de sécurité, de communication et d'animation offertes par l'équipe de bénévoles;

ATTENDU QU'une athlète de la municipalité d'Austin, Anne-Sophie Lapointe, athlète de l'escrime a été sélectionnée pour vivre cette grande expérience sportive;

2015-03-75

ATTENDU QUE les argents sont prévus à l'exercice financier courant;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller A.G. Carrier
appuyé par le conseiller R. Benoit**

ET RÉSOLU QUE :

1. la municipalité d'Austin souhaite bonne chance à Anne-Sophie Lapointe dans les compétitions d'escrime;
2. la municipalité fasse un don à Les Jeux du Québec Estrie au montant de 100 \$ pour contribuer à sa campagne de financement.

ADOPTÉE

2015-03-76

CONCERT DU CENTRE D'ARTS ORFORD (76)

ATTENDU QUE la série de concerts *Orford sur la route* aura lieu à nouveau en 2015, soit le 10 juillet prochain à l'église Saint-Édouard d'Eastman;

ATTENDU QUE le concert est fort apprécié du public et des citoyens et des quatre municipalités qui y participent conjointement;

ATTENDU QUE la participation de notre municipalité, entre autres, permet au Centre d'Arts Orford de continuer à offrir des activités musicales de haut calibre et ainsi de transmettre la passion des arts musicaux dans la région;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller J. Ranger
appuyé par le conseiller J.C. Duff**

ET RÉSOLU :

Que la municipalité d'Austin participe à nouveau à la tournée de concerts du Centre d'arts Orford en partenariat avec les municipalités environnantes au montant de 625 \$ à même le budget du comité culturel.

ADOPTÉE

2015-03-77

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER DU CIRCUIT DES ARTS DE MEMPHRÉMAGOG (77)

ATTENDU QUE le comité culturel d'Austin contribue sur une base annuelle la somme de 50 \$ par artiste résidant dans la municipalité d'Austin qui participe au Circuit des Arts;

ATTENDU QUE trois artistes de la municipalité, soit M. André Van Melle, Mme Suzanne Bélair et Mme Catherine Benoit, participeront au Circuit des Arts de Memphrémagog cette année;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller M.D. Gagnon
appuyé par le conseiller A.G. Carrier**

ET RÉSOLU QUE :

le conseil autorise un don de 150 \$ à même le budget du comité culturel au Circuit des Arts de Memphrémagog.

ADOPTÉE

Le conseiller R. Benoit s'abstient de voter par conflit d'intérêts.

2015-03-78

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (78)

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion dûment donnée par le conseiller R. Benoit, l'assemblée est levée à 20h45

ADOPTÉE

Je, Lisette Maillé, mairesse de la municipalité d'Austin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Cependant, ma signature ne vaut pas pour la résolution numéro _____ pour laquelle j'exerce le droit de veto prévu à l'article 142 (3) du *Code municipal*.

Lisette Maillé
Mairesse

Anne-Marie Ménard
Secrétaire-trésorière